

**2017-04-03 :** Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue au lieu des sessions, le lundi 3 avril 2017 à 20 h et à laquelle assistent, sous la présidence de Monsieur le maire Simon Boucher, les membres du Conseil suivants : Mesdames Julie Ricard et Nathalie Talbot ainsi que Messieurs Patrice Pinard, Yanick Blier et Michel Bernier. Monsieur David Deshaies a avisé de son absence.

Monsieur le maire Simon Boucher préside l'assemblée. La séance est ouverte à 20 h. Monsieur Matthieu Levasseur, directeur général, agit à titre de secrétaire.

## **ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR**

---

**17-0401 :** **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

Il est proposé par la conseillère Nathalie Talbot que soit adopté l'ordre du jour de la séance tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **TIRAGE DU CONCOURS « GAGNEZ UN VÉLO » DU DÉFI SANTÉ**

---

Monsieur le maire Simon Boucher procède au tirage des coupons de participation du concours « Gagnez un vélo » dans le cadre du Défi Santé. Le coupon de participation pigé est celui de Monsieur Steve Therrion qui se verra remettre un vélo d'une valeur de 150 \$.

## **PROCÈS-VERBAUX**

---

**17-0402 :** **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 et déclarent avoir lu ledit procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit adopté, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **SUIVI**

---

Un suivi est donné concernant différents dossiers, notamment sur le nivelage des chemins gravelés qui sera exécuté sous peu, la réception du document d'appel d'offres ainsi que des plans et devis relativement aux travaux de stabilisation des berges de la Rivière Nicolet et sur le balayage des rues qui sera effectué vers la fin du mois d'avril. Le maire souligne également que l'étude de caractérisation du milieu humide derrière le terrain de balle devrait débuter tout de suite après la fonte des neiges. Il remercie enfin la population pour s'être inscrite en grand nombre au Défi Santé.

## **DEMANDES SPÉCIALES**

---

Aucune demande n'est formulée.

## RÈGLEMENTATION

---

### 17-0403 : **Adoption du règlement n° 61-16 modifiant le règlement de zonage n° 61**

Les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement n° 61-16 dans les délais prescrits par l'article 445 du Code municipal du Québec. Tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT l'adoption par la municipalité du règlement de zonage n° 61 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster les exigences relatives aux marges de recul avant et arrière pour les usages de type résidentiel situés en zone agricole ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 4 janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les ajustements proposés s'inscrivent dans une démarche de planification rigoureuse ;

CONSIDÉRANT QUE les rencontres préparatoires ont été effectuées ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller David Deshaies lors de la séance du 6 février 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit adopté le règlement n° 61-16 modifiant le règlement de zonage n° 61.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### 17-0404 : **Adoption du règlement n° 108-2 relatif à la répartition des frais d'entretien des branches numéro 16 et 34 de la Rivière du Nègre, du cours d'eau Lambert et de la branche numéro 1 du cours d'eau Lambert**

Les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement n° 108-2 dans les délais prescrits par l'article 445 du Code municipal du Québec. Tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT les articles 103 et suivants de la Loi sur les Compétences municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska a procédé à la répartition des frais d'entretien et autres frais connexes relativement aux branches numéro 16 et 34 de la Rivière du Nègre, du cours d'eau Lambert et de la branche numéro 1 du cours d'eau Lambert ;

CONSIDÉRANT QUE chaque propriétaire des immeubles longeant lesdits cours d'eau concernés par les travaux exécutés est responsable de l'acquittement de l'ensemble de ces frais proportionnellement à la superficie contributive par mètre linéaire établie par la MRC d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Michel Bernier lors de la séance du 6 mars 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit adopté le règlement n° 108-2 relatif à la répartition des frais d'entretien des branches numéro 16 et 34 de la Rivière du Nègre, du cours d'eau Lambert et de la branche numéro 1 du cours d'eau Lambert.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## DÉCISIONS

---

**17-0405 : Demande de contribution de la Fabrique Sainte-Marguerite-Bourgeois**

CONSIDÉRANT QU'une demande de contribution a été transmise par la Fabrique Sainte-Marguerite-Bourgeois en date du 3 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT la situation financière précaire de ladite fabrique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit autorisée une contribution à la Fabrique Sainte-Marguerite-Bourgeois équivalente aux taxes municipales appliquées pour l'année 2017, soit 643.90 \$.  
Adopté à l'unanimité des conseillers.

**17-0406 : Demande de commandite – Agenda des élèves de l'école La Sapinière**

CONSIDÉRANT QU'une demande de commandite a été transmise par la direction de l'école La Sapinière en date du 13 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité à soutenir l'école primaire du village ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit acceptée la demande de commandite de l'école La Sapinière et que soit versée une contribution de 50 \$, permettant une publicité d'un quart de page, dans le cadre de l'élaboration des agendas 2017-2018 des élèves.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**17-0407 : Invitation à l'assemblée générale annuelle de l'organisme Rouli-Bus**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de l'organisme Rouli-bus ;

CONSIDÉRANT QU'une invitation a été transmise par ledit organisme en date du 20 mars pour une participation à son assemblée générale annuelle (AGA) ;

CONSIDÉRANT QU'un délégué doit être nommé par la municipalité en vue d'une participation à ladite assemblée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Talbot que soit nommé Monsieur Michel Bernier, conseiller, à titre de représentant de la municipalité lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'organisme Rouli-Bus qui aura lieu le mercredi 19 avril prochain à Victoriaville. Les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**17-0408 : Élections municipales 2017 – Activité de formation**

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales générales auront lieu le 5 novembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général assumera lors desdites élections le mandat de président d'élection ;

CONSIDÉRANT QUE le président d'élection doit être bien au fait des responsabilités confiées, des gestes à poser pour la réalisation de l'élection et des modifications apportées à la loi et aux procédures au cours des dernières années ;

CONSIDÉRANT les activités de formation offertes en ce sens par le Directeur général des élections du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit autorisée l'inscription de Monsieur Matthieu Levasseur, directeur général et président d'élection, à l'activité de formation Organisation d'une élection municipale offerte gratuitement par le Directeur général des élections du Québec qui se tiendra les 8 et 9 mai prochains à Bécancour. Les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**17-0409 : Montant affecté à la Fête des bénévoles**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité organise annuellement une Fête des bénévoles dans le cadre de la semaine de l'action bénévole ;

CONSIDÉRANT QUE le bénévolat est un puissant moteur de création de richesses collectives ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite démontrer l'importance qu'elle accorde au travail des bénévoles de la collectivité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit affecté un montant de 1 700 \$ pour l'organisation de la Fête des bénévoles qui se tiendra le 28 avril prochain au centre communautaire. Le montant affecté absorbera les coûts de la soirée et le cachet de l'artiste invité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**17-0410 : Reddition de comptes 2016 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé des compensations de 292 293 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le vérificateur externe présentera dans les délais signifiés la reddition de comptes de l'utilisation desdites compensations dans le rapport financier 2016 de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit informé le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**17-0411 : Nettoyage des conduites d'égout sanitaire**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à un nettoyage annuel des conduites d'égout sanitaire ;

CONSIDÉRANT la satisfaction de la municipalité à l'égard des services rendus par l'entreprise Vacuum Drummond Inc. pour le nettoyage des conduites d'égout sanitaire et des puisards ;

CONSIDÉRANT QUE ladite entreprise connaît bien le réseau d'égout sanitaire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été demandée à ladite entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par ladite entreprise sont identiques à ceux fournis l'an dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit retenue l'offre de services de l'entreprise Vacuum Drummond Inc. pour le nettoyage des conduites d'égout sanitaire au taux horaire de 220 \$ taxes en sus pour les services de super vacuum et d'épureur. Un prix de 75 \$ la tonne taxes en sus est aussi chargé pour la disposition du solide.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**17-0412 : Vérification des bornes incendie du réseau**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit effectuer une vérification annuelle portant sur la capacité hydraulique des bornes d'incendie dans le cadre de l'élaboration du schéma de couverture de risques ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été demandée à l'entreprise Certification W. Water Inc. en vue de procéder à ladite vérification ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit acceptée l'offre de services de l'entreprise Certification W. Water Inc. pour la vérification des bornes incendie du réseau. Le programme d'inspection comprend l'évaluation préliminaire du comportement hydraulique par l'inspection et l'analyse des dix-neuf (19) bornes incendie au coût de 380 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**17-0413 : Contrat d'entretien paysager – Aménagements aux entrées de la municipalité et au centre communautaire**

CONSIDÉRANT QUE des aménagements paysagers sont situés aux entrées de la municipalité et en bordure du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE lesdits aménagements ont été réalisés par Monsieur Serge Fortier EPCC, consultant en environnement et paysages écologiques ;

CONSIDÉRANT QUE lesdits aménagements nécessitent un entretien annuel particulier ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été demandée à Monsieur Serge Fortier EPCC, consultant en environnement et paysages écologiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit accordé un contrat d'entretien pour l'année 2017 à Monsieur Serge Fortier EPCC, consultant en environnement et paysages écologiques, pour les aménagements situés aux entrées de la municipalité et en bordure du centre communautaire au coût de 600 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**17-0414 : Octroi du contrat d'épandage d'abat-poussière pour l'année 2017**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit entretenir 14,59 kilomètres de chemins gravelés ;

CONSIDÉRANT QUE ledit entretien exige l'épandage d'environ 29 180 litres d'abat-poussière ;

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés pour la fourniture, le transport et l'épandage d'abat-poussière selon les quantités nécessaires ;

CONSIDÉRANT les prix obtenus :

Soumissionnaire	Prix au litre (taxes en sus)
Sebci inc.	0.2800 \$
Les Entreprises Bourget Inc.	0.2699 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit octroyé le contrat d'épandage d'abat-poussière à Les Entreprises Bourget Inc. au prix de 0.2699 \$ le litre, pour une quantité approximative de 29 180 litres. Le coût total s'établit à 7 875.68 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**17-0415 : Octroi du contrat de fauchage des accotements et des fossés pour l'année 2017**

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés pour le mois de juin pour le fauchage des accotements ;

CONSIDÉRANT QUE des prix ont aussi été demandés pour le mois d'août pour le fauchage des accotements ainsi que pour le fauchage des fossés sur une distance d'environ 40 kilomètres ;

CONSIDÉRANT les prix obtenus :

Soumissionnaire	Coupe du mois de juin (taxes en sus)	Coupe du mois d'août (taxes en sus)
Stéphane Désilets	2 100 \$	7 000 \$
Entreprise R.M. Pépin	---	7 120 \$
David Bailey 9253-4015 Québec Inc.	2 025 \$	7 125 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit octroyé le contrat de fauchage des accotements et des fossés pour l'année 2017 à l'entreprise Stéphane Désilets de Saint-Samuel au montant de 9 100 \$ taxes en sus. Le contrat inclut un fauchage complet des accotements pour la coupe du mois de juin ainsi qu'un fauchage complet des accotements et des fossés sur une distance d'environ 40 kilomètres pour la coupe du mois d'août.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**17-0416 : Travaux sur la partie gravelée de la route Lalancette**

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer l'enlèvement de bordures de fossés et le rechargement en pierre concassée en certains endroits de la partie gravelée de la route Lalancette ;

CONSIDÉRANT les disponibilités financières à cet égard ;

CONSIDÉRANT la satisfaction de la municipalité à l'égard des travaux réalisés l'an dernier sur la partie gravelée de la route du Portage par l'entreprise Excavation Gaétan Deslandes ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à ladite entreprise en vue de la réalisation desdits travaux projetés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit acceptée la soumission de l'entreprise Excavation Gaétan Deslandes en vue d'effectuer des travaux en certains endroits sur la partie gravelée de la route Lalancette au coût de 12 176.50 \$ taxes en sus. L'offre inclut l'enlèvement de bordures de fossés ainsi que le rechargement en pierre concassée 0 - 20 mm.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**17-0417 : Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Canneberges Ducharme Inc.**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Canneberges Ducharme Inc. pour obtenir de cette Commission l'autorisation de procéder à l'aliénation des lots 5 479 551 et 5 481 170 du cadastre du Québec en la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie des immeubles susmentionnés, propriété de Monsieur Jacques Turcotte, visée par la demande est de 18.6745 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur présente une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour obtenir l'autorisation de procéder à l'aliénation des lots 5 479 551 et 5 481 170 dans le but, suivant la vente desdits lots, d'effectuer un nettoyage de l'emplacement et, éventuellement, de cultiver la terre ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis de l'inspecteur municipal, cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec la demande présentée par Canneberges Ducharme Inc. qui souhaite obtenir de cette Commission l'autorisation de procéder à l'aliénation des lots 5 479 551 et 5 481 170 du cadastre du Québec en la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**17-0418 : Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Monsieur Alain Langlois**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Monsieur Alain Langlois pour obtenir de cette Commission l'autorisation de procéder au morcellement du lot 5 479 746 du cadastre du Québec en la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de l'immeuble susmentionné, propriété du demandeur, est de 47,3573 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée par la demande est de 35,6614 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur présente une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour obtenir l'autorisation de procéder au morcellement du lot 5 479 746, soit pour permettre la vente d'une partie de terre en culture et de conserver la balance dudit lot comprenant la partie boisée ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis de l'inspecteur municipal, cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec la demande présentée par Monsieur Alain Langlois qui souhaite obtenir de cette

Commission l'autorisation de procéder au morcellement du lot 5 479 746 du cadastre du Québec en la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**17-0419 : Appel d'offres pour des travaux de stabilisation des berges de la Rivière Nicolet**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité projette des travaux de stabilisation d'une section de la berge de la Rivière Nicolet à la hauteur du 5<sup>e</sup> rang sur une distance d'environ 220 mètres ;

CONSIDÉRANT QU'une attestation de non contravention à la réglementation délivrée par la MRC d'Arthabaska a été obtenue en date du 26 septembre 2016 relativement auxdits travaux ;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a été obtenu en date du 30 janvier 2017 relativement auxdits travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la firme ALPG consultants Inc. a été mandatée par la municipalité pour l'élaboration d'un document d'appel d'offres en vue desdits travaux ;

CONSIDÉRANT QUE ledit document d'appel d'offres, accompagné des plans et devis nécessaires, a été déposé en date du 31 mars 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit accepté, tel que soumis, le document d'appel d'offres pour des travaux de stabilisation de cours d'eau de la Rivière Nicolet, déposé par la firme ALPG Consultants Inc. en date du 30 mars 2017 et que soit transmis un avis d'appel d'offres en vue desdits travaux par l'entremise du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO). Il est de plus résolu que soit publié ledit avis dans le journal L'Express au coût de 193 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**17-0420 : Demande Robert Poliquin et Andrée Poulin De Courval**

CONSIDÉRANT QU'une correspondance a été transmise à la municipalité par Monsieur Robert Poliquin et Madame Andrée Poulin De Courval en date du 23 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite correspondance fait état du côté impraticable du chemin privé 5<sup>e</sup> rang et demande l'intervention de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le jugement rendu par le juge Jean-Roch Landry de la Cour supérieure en date du 26 janvier 2017 qualifie notamment de voie publique ledit chemin ;

CONSIDÉRANT la déclaration d'appel déposée à l'égard dudit jugement par Madame Anne Poulin De Courval ainsi que Messieurs Louis Poulin De Courval, Pierre Poulin De Courval et Marc Poulin De Courval en date du 23 février 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite déclaration suspend l'exécution dudit jugement jusqu'à ce qu'une décision soit rendue à cet égard ;

CONSIDÉRANT l'existence, d'ici à ce qu'une décision soit rendue, de la Politique d'aide à l'entretien des chemins privés ;

CONSIDÉRANT les modalités d'application de ladite politique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit transmise une correspondance à Monsieur Robert Poliquin et Madame



Andrée Poulin De Courval avisant des modalités de la Politique d'aide financière à l'entretien des rues privées de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0421 :

**Octroi du contrat de rechargement des accotements pour l'année 2017**

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés pour le rechargement des accotements en certains endroits de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande visait le rechargement des accotements sur une épaisseur de 3 pouces, une largeur de 18 pouces et une longueur approximative de 2 300 mètres linéaire ;

CONSIDÉRANT les prix obtenus :

Soumissionnaire	Prix au mètre linéaire (taxes en sus)
J. Noël Francoeur Inc.	3.10 \$
Pavage Drummond Inc.	3.30 \$
La Sablière de Warwick Ltée	3.40 \$
Sintra Inc. (Région Centre-du-Québec)	3.61 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit octroyé le contrat de rechargement des accotements pour l'année 2017 à l'entreprise J. Noël Francoeur Inc. au taux de 3.10 \$ du mètre linéaire taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**CORRESPONDANCE**

La lettre du 23 février 2017 du ministre Laurent Lessard annonçant une aide financière de 644 011 \$ dans le cadre des travaux de réfection du 4<sup>e</sup> rang et du rang de la Rivière-de-l'Est est déposée.

**ADOPTION DES COMPTES**

17-0422 :

**Adoption de la liste des dépenses et des déboursés salaires**

Il est proposé par le conseiller Michel Bernier que le paiement des comptes soit autorisé. La liste des comptes présentés, qui totalisent 116 622.10 \$, dont 12 865 \$ en déboursés directs des salaires, est annexée à la suite de ce procès-verbal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier

**VARIA**

Les états comparatifs de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2017 sont déposés.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance.

Monsieur Michel Provencher questionne sur le tonnage de pierre qui sera concerné par les travaux de rechargement sur la route Lalancette ainsi que sur les travaux de stabilisation des berges de la rivière Nicolet dont l'appel d'offres sera lancé sous peu.

Monsieur Réjean Lemire interroge sur le contrat d'entretien paysager aux entrées de la municipalité.

Monsieur Réjean Boucher demande les coûts rattachés à l'intervention du service incendie sur la route Boucher au mois de février dernier et veut connaître le moment où les opérations de nivelage vont s'effectuer.

Monsieur René Lemire questionne sur les procédures qui seront entamées relativement au relevé sanitaire des fosses septiques tandis que Monsieur Yvon Lemire souligne au Conseil l'importance de mettre sur pied des aides financières lorsque viendra le moment d'exiger le remplacement de fosses septiques de certains propriétaires non-conformes.

Monsieur Jacques Lemire questionne sur l'application réglementaire en vigueur à l'égard de la conformité des fosses septiques.

Sur ce dernier point, le conseiller Patrice Pinard propose que la présente séance soit levée. Il est 21 h 23.

Le maire,

Le secrétaire,

---

Simon Boucher

---

Matthieu Levasseur

